

2008/938 - APPEL D'OFFRES POUR LA MAINTENANCE ET LE RAMONAGE DES CHAUDIERES INDIVIDUELLES GAZ, RADIATEURS ET CHAUFFE-EAU GAZ - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE (LOT 2) (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 novembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération du 26 mai 2008, vous avez approuvé le projet cité en objet.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 4 novembre 2008 a statué ainsi :

Le marché à bons de commandes pour le lot 2 « Ramonage des conduits d'évacuation de fumée des chaudières individuelles gaz, radiateurs et chauffe-eau gaz » est attribué à :

- SARL A. VALLE - 1, rue Paul Péchoux – 69100 Villeurbanne

pour une durée d'un an reconductible expressément trois fois une année et pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT et maximum de 120 000 € HT, soit pour un montant global minimum de 120 000 € HT et maximum de 480 000 € HT. »

Vu la délibération n° 2008/237 du 26 mai 2008 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Commission d'Appel d'Offres en date du 4 novembre 2008 ;

Ouï l'avis de sa Commission Finances – Administration Générale – Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché à bons de commandes pour le lot 2 « Ramonage des conduits d'évacuation de fumée des chaudières individuelles gaz, radiateurs et chauffe-eau gaz » attribué à : SARL A. VALLE sise 1, rue Paul Péchoux – 69100 Villeurbanne, pour une durée d'un an reconductible expressément trois fois une année et pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT et maximum

de 120 000 € HT, soit pour un montant global minimum de 120 000 € HT et maximum de 480 000 € HT ;

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatifs à l'appel d'offres pour le ramonage des conduits d'évacuation de fumée des chaudières individuelles gaz, radiateurs et chauffe-eau gaz dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY